



Laboratoire Africain de
Recherches en Cyberstratégie

Gouvernance mondiale du cyberspace : Quel rôle pour l'Afrique ?

Résumé

Le continent africain est très souvent mis à l'écart en ce qui concerne les décisions mondiales de régulation et de gestion d'internet. Tout leur est imposé. La présente analyse remet en question cet état de fait et y apporte des limites en présentant quelques arguments d'autorité que représentent les pionniers de l'Internet en Afrique, ainsi que les instances de gouvernance nationales existantes. Au travers de tout ceci, quelle place occupe l'opinion africaine dans la gestion mondiale du cyberspace ? La réflexion suivante est à envisager en réponse.

Mots clés : Gouvernance, cyberspace, place de l'Afrique, participation active, instance, gouvernance de l'Internet.

François-Xavier DJIMGOU
NGAMENI

L'Afrique doit garantir sa participation, d'une même voix, à la promulgation des lois sur la gouvernance de l'internet dans le but de la mise en place de bases solides pour des lois internationales encadrant le monde virtuel.

Houda-Imane Faraoun
Ministre de la Poste et des TIC en Algérie.

30/03/2020

Introduction

Depuis sa création dans les années 1960 par la DARPA¹, le réseau initial *Arpanet* a connu plusieurs étapes d'évolution de son architecture initiale pour répondre aux besoins toujours croissants de ses utilisateurs (dont le nombre avoisinait les 4,5 milliards en juin 2019 selon le [World Internet Users Statistics](#)). Avec la vulgarisation progressive des technologies et protocoles qui régissent son fonctionnement (TCP/IP), cette évolution du réseau initial a débouché sur la création de plusieurs autres réseaux dans le monde, l'interconnexion entre eux (qui donna Internet), et même la création d'un espace informationnel, pour devenir ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le cyberspace.

Étant donné la place qu'occupent désormais internet et le cyberspace sur tous les aspects de notre vie quotidienne (économiques, sociaux, politiques, militaires, etc.), la maîtrise des évolutions techniques, normatives et réglementaires du réseau initial constitue donc un enjeu hautement important, et même capital pour les grandes puissances. D'où la nécessité d'organiser ce qu'on appelle communément la gouvernance de l'internet. Cette gouvernance a longtemps été conduite seule par le créateur du réseau (les États-Unis), à travers une série d'organes de pilotage (de droit américain) essentiellement constituée des grands acteurs et opérateurs américains du numérique (Cisco, IBM, AT&T, etc.). Ce qui, au regard des enjeux, a commencé à poser problème aux autres puissances vers la fin des années 90.

D'après la définition retenue par le groupe de travail du SMSI (Sommet mondial sur la société de l'information) tenu en 2005 en Tunisie sur le sujet : *la gouvernance de l'internet est l'élaboration et l'application conjointes, par les États, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales, dans le cadre de leurs rôles respectifs, de principes, normes, règles, procédures de prise de décision et programmes propres à façonner l'évolution et l'usage de l'Internet*. À l'issue de ce sommet, un agenda a été arrêté avec plusieurs résolutions relatives à la gouvernance de l'Internet. Citons par exemple ces deux qui posent bien le débat :

- art. 35 a) *en ce qui concerne les questions d'intérêt général qui se rapportent à l'Internet, le pouvoir décisionnel relève de la souveraineté nationale des États, lesquels ont des droits et des responsabilités en la matière ;*
- art. 38 : *Nous appelons au renforcement d'institutions régionales spécialisées dans la gestion des ressources Internet afin de garantir les intérêts et les droits nationaux des pays de cette région quant à la gestion de leurs propres ressources Internet, tout en assurant une coordination au niveau mondial dans ce domaine.*

Afin d'explorer la matérialisation de ces résolutions, nous proposons de distinguer deux types d'instances clés qui organisent, supervisent, animent et participent au bon fonctionnement du réseau internet : les instances techniques (dite fonctionnelles) qui supervisent l'architecture, les protocoles, les technologies et tout autre développement technique. Les instances d'influence (dite non-fonctionnelles) qui militent pour la bonne qualité et la neutralité du réseau à travers le monde, la facilitation d'accès, la création et l'animation des espaces de concertation, de discussion et de dialogue multilatéral sur la gestion des impacts d'internet dans nos sociétés, etc. Mais surtout, nous questionnerons l'utilité et la pertinence de ces instances pour l'Afrique.

¹Defense Advanced Research Projects Agency, est une agence du département de la Défense des États-Unis chargée de la recherche et développement des nouvelles technologies destinées à un usage militaire.

I. Les instances techniques de la gouvernance

L'Internet Architecture Board (IAB): Créé en 1979 sous le nom de l'*Internet Configuration Control Board* avant d'être renommé en son nom actuel (en 1992), constitué de 13 membres Ingénieurs / Experts issues des géants du numérique, l'IAB est l'organe qui supervise et garantit le développement et l'évolution technique de l'Internet à long terme.

L'Internet Engineering Task Force (IETF): Créé en 1986 et supervisé par l'IAB, l'IETF est un forum à compétence technique chargé de l'élaboration et de la validation des normes techniques de l'Internet. Il est constitué d'ingénieurs, de chercheurs et d'experts délégués par les grandes entreprises du secteur, pour consolider leur influence et faire prévaloir leurs choix techniques. L'IETF fonctionne sur la base du volontariat et assure la rédaction et la diffusion des *Requests for Comments* (dit RFC, documents publics qui régissent la normalisation du fonctionnement de l'Internet). L'*Internet Engineering Steering Group* (IESG) a aussi été créé par la suite pour coordonner le travail au sein de l'IETF, au regard de l'augmentation rapide de son volume d'activité.

L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN): Organisation à but non lucratif, l'ICANN a été créée en 1998 pour prendre en charge un certain nombre de tâches de gestion de l'Internet, notamment les missions stratégiques que sont la réglementation et l'attribution des adresses et des noms de domaine autrefois gérés par IANA (*Internet Assigned Numbers Authority*, créée par l'informaticien américain *Jonathan Bruce Postel*). Pour pouvoir communiquer avec une autre personne sur Internet, vous devez entrer une adresse dans votre ordinateur ou un autre appareil. Cette adresse doit être unique pour que les ordinateurs sachent où se trouver. Cette adresse est appelée "nom de domaine", dont il convient de comprendre le fonctionnement pour bien saisir le rôle de l'ICANN.

En effet, si aujourd'hui, depuis votre Smartphone à Nairobi ou à Kinshasa vous pouvez facilement utiliser Internet pour consulter le solde de votre compte sur le site de *Paypal*, ainsi que l'état de votre commande chez un fournisseur en Chine ou en Allemagne, c'est grâce au *système de noms de domaines, le DNS*. Fonctionnellement, c'est un simple annuaire : dans une colonne vous avez les numéros IP (analogues aux numéros de téléphone), dans l'autre colonne les noms des domaines correspondants, comme par exemple <http://www.cyberlab.africa>. D'un point de vue technique, il s'agit d'une base de données distribuée et mondiale, mise à jour automatiquement par les internautes eux-mêmes et presque en temps réel. Sa racine est organisée logiquement autour de 13 serveurs et répartie physiquement sur des centaines de machines à travers le monde. Toutes ces machines (bureaux d'enregistrement) coopèrent de par le monde pour former un système unique, afin que depuis Nairobi vous puissiez apprendre de façon transparente pour vous (via votre navigateur web) le numéro IP (l'adresse) du site de votre fournisseur situé en Chine ou en Allemagne.

La mission de l'ICANN est de maintenir l'annuaire mondial de ces identifiants uniques (constitués d'une adresse IP reliée à un nom de domaine correspondant). Formellement sous le contrôle du trésor américain jusqu'en 2016, cette mainmise du gouvernement américain sur le rôle important de l'ICANN (qui contrôle la majorité des serveurs racines de gestion des noms de domaine sur internet) a fait l'objet de tensions y compris géopolitiques avec d'autres puissances, notamment la Russie et la Chine.

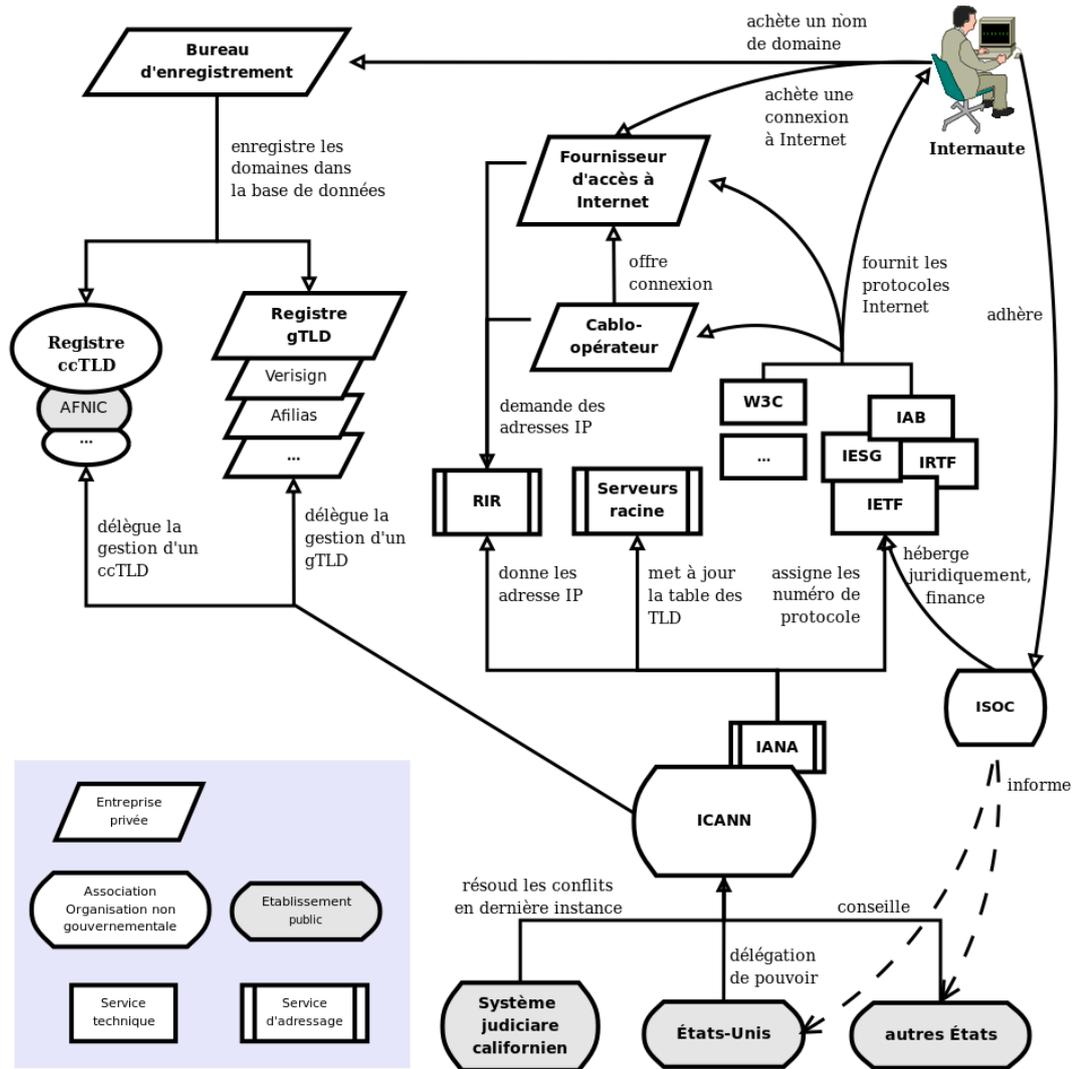


Figure 1 : Interactions entre les acteurs de la gouvernance d'Internet²

Le World Wide Web Consortium: Créé en 1994, le W3C, est un organisme de standardisation à but non lucratif fonctionnant comme un consortium international, avec pour but de promouvoir la compatibilité des protocoles et technologies du *World Wide Web* telles que HTML5, HTML, XHTML, XML, RDF, SPARQL, CSS, XSL, PNG, SVG et SOAP.

Voilà pour les instances de gouvernance à compétence technique, ayant un impact global concret sur le maintien et l'évolution de l'architecture d'internet. Toutes créées aux USA (avec le soutien du département de la Défense à travers la DARPA) pour piloter leur invention, leur fonctionnement est organisé sous forme de comités (comité exécutif, comité de conseil, etc.) et de groupes de travail

² Source de l'image : [La gouvernance de l'Internet](#)

constitués d'experts qui planchent sur les questions techniques les plus pointues, et dont les recommandations dans les rapports successifs orientent le "bon fonctionnement" du réseau des réseaux.

Il n'est donc pas exagéré de dire que ces instances constituent des outils stratégiques dans le cyberspace, et que celui qui en a la maîtrise contrôle l'Internet... Ce qui est très vite devenu une question hautement géopolitique, quand on sait que le cyberspace est désormais un réel milieu stratégique, espace de conflits et de confrontations entre puissances numériques. Certains stratèges militaires et conseillers en sécurité du président américain suggèrent avec insistance depuis quelques années déjà la mise en place d'un "kill switch", espèce de bouton qui permettrait à tout moment d'arrêter le fonctionnement d'Internet dans le monde si la sécurité des Etats-Unis était en jeu.

Techniquement, plusieurs options pour y parvenir sont possibles quand on sait qu'en plus du contrôle des instances évoquées *supra*, environ 80% du trafic internet mondial transite par les USA aussi bien physiquement (câbles sous-marins, satellites, etc.) que logiquement (routage IP, DNS, les GAFAM, etc.). L'option la plus facile serait par exemple de s'appuyer sur l'ICANN pour agir sur les serveurs DNS racine d'internet et priver le monde de l'accès aux ressources en ligne. Cette hypothèse a déjà été démontrée au moment des guerres contre l'Afghanistan et l'Irak, lorsque le gouvernement américain a tout simplement fermé les domaines *.af* et *.iq*, rendant de fait internet inaccessible dans ces pays. C'est d'ailleurs ce qui a alimenté la crainte des pays tels que la Russie et la Chine (rejoints plus tard par le Brésil et l'Inde), et les a poussés à militer dès le début des années 2000 afin de soustraire l'ICANN du contrôle étasunien pour obtenir que cette organisation soit mise sous tutelle de l'ONU à travers son organe technique l'ITU (Union International des Télécommunications) dont la plupart des pays du monde est membre.

D'aucuns y ont vu une volonté de ces pays considérés comme "non démocratiques" d'exercer un contrôle sur leur "espace informationnel" (à travers le DNS) afin de restreindre la liberté d'opinion des opposants et activistes politiques. La plupart des pays occidentaux (France, Allemagne, etc.) se sont donc rangée (au nom de la liberté d'expression et de la démocratie) du côté du pays de l'Oncle Sam qui a ainsi conservé le contrôle de l'ICANN, même si depuis 2016 l'organisation n'est plus formellement gérée par le "Department of Commerce" américain. De toute façon, ces puissances ont fini par créer leurs propres serveurs racines pour éviter la dépendance totale en cas de différend avec les américains.

I. Les instances d'influence de la gouvernance

Dans Il existe d'autres instances de gouvernance, qui bien que n'ayant pas de compétence technique pouvant agir sur le réseau internet, agissent comme organes d'influence, espaces de dialogue et de discussion sur l'usage d'internet, sur l'élaboration des politiques, sur la facilitation de l'accès, etc. à l'échelle mondiale. Parmi ces instances, nous avons par exemple :

L'Internet Society (ISOC): Créé en 1992 par certains membres de l'IETF, l'ISOC est un organisme de discussion ayant pour but d'assurer la disponibilité d'internet pour tous. Constitué d'environ 133 organisations et 63416 adhérents individuels dans le monde, l'*Internet Society* détient une influence importante dans certains débats (comme la neutralité du net, la gouvernance, etc.) avec plusieurs bureaux à l'échelle mondiale. Avec environ 18570 membres et 54 chapitres à travers le continent, le bureau africain travaille avec les sections locales pour former des communautés d'experts à travers l'Afrique, collaborer avec les décideurs régionaux et faciliter l'accès à internet aux communautés non desservies ou mal desservies.

L'Internet Governance Forum: Issu des recommandations finales de la seconde édition du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) organisé par l'ONU en 2005 à Tunis, le *Forum sur la Gouvernance d'Internet (FGI)* est une plateforme ouverte toujours organisée par les Nations Unies dans la continuité du SMSI, et dont la première édition a eu lieu en 2006. Cette plateforme qui a pour principal objectif de faciliter la discussion sur les politiques publiques applicables à internet, tient régulièrement des forums à l'échelle mondiale et encourage des initiatives régionales et locales. Si le SMSI était le tout premier espace d'échange entre pays portant explicitement sur la gouvernance de l'internet, le FGI est désormais la plateforme actuellement la plus active en la matière.

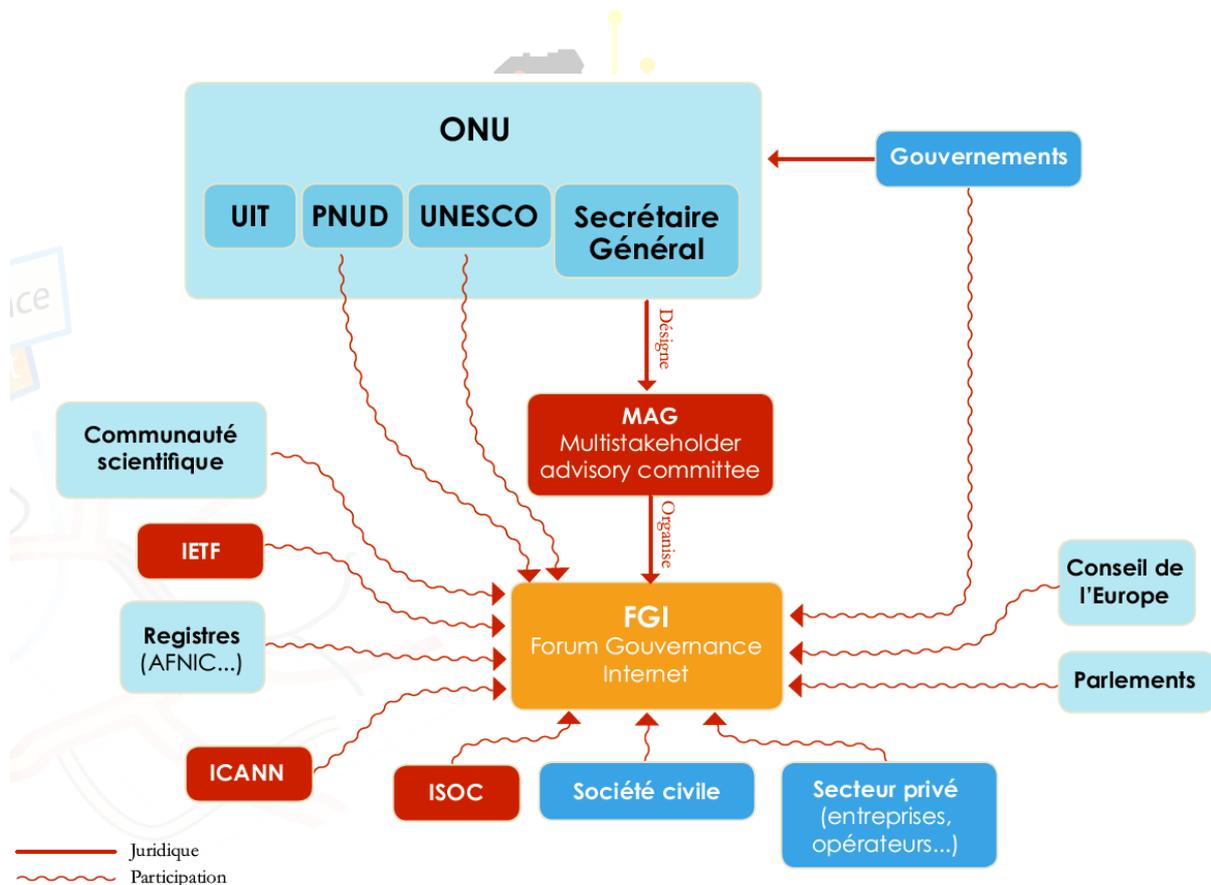


Figure 2 : L'univers du FGI (source : AFNIC, 2008)

Afin d'assurer l'exécution de leur politique et l'implémentation des résolutions prises dans les comités techniques et discutées lors des forums internationaux, ces instances ont installé des démembrements dans toutes les régions du monde. L'Afrique compte ainsi son lot d'organisations dites de gouvernance de l'internet, dont nous constaterons la désuétude et l'impossible efficacité dans ce contexte.

II. Place de l'Afrique dans la gouvernance de l'Internet

En 1998, lors d'une réunion qui s'est tenue à Cotonou au Bénin, plusieurs opérateurs et autres acteurs pionniers d'internet en Afrique ont décidé de mettre en place un écosystème d'organisations pour assurer le développement harmonieux et la gouvernance de l'internet sur le continent. Cette initiative est connue sous le label *African Organisations for Internet Governance* (noté AF*) et compte aujourd'hui plusieurs organisations couvrant différents domaines de la gouvernance.

L'[AFRINIC \(African Network Information Center\)](#) est certainement l'organisation africaine la plus active et la mieux connue comme agissant dans la régulation technique du fonctionnement d'internet sur le continent. Si l'idée de sa création a commencé à germer dès 1997, c'est en 2004 que cette instance a officiellement été créée à l'Ile Maurice. Dans les faits, il s'agit simplement de l'un des cinq registres régionaux d'internet (*Regional Internet Registry*), qui est une *représentation* régionale de l'ICANN en charge de l'allocation des blocs d'adresses IP et des numéros de système autonomes (ASN) en Afrique.

L'[AfTLD \(African Top Level Domain\)](#): c'est l'autre point focal technique qui représente officiellement l'ICANN en Afrique, en portant ses activités de gestion des noms de domaine de premier niveau (Top Level Domain). Créé en 2002, l'AfTLD est chargé de l'implémentation de la politique africaine de l'ICANN pour la gestion des noms de domaine.

En plus de ces deux organisations techniques majeures et nécessaires au bon fonctionnement d'internet au quotidien en Afrique, il en existe bien d'autres qui font partie de l'écosystème de gouvernance sous le label AF*. On peut ainsi citer:

L'[AfPIF \(African Peering and Interconnection Forum\)](#): C'est une plateforme qui permet de discuter sur toutes les questions relatives aux infrastructures internet, à l'interconnexion, à la mise en place des points d'échange internet dans et entre les pays africains.

L'[AfNOG \(African Network Operators Group\)](#): Il s'agit d'une plateforme où les opérateurs internet du continent peuvent discuter sur les questions relatives au déploiement et à l'expansion du réseau, à la qualité du service, ou même échanger des informations techniques. Fondé par le *Pr NiiNarku Quaynor* pour partager son expérience, c'est en fait le tout premier cadre de collaboration entre les tous premiers fournisseurs de services internet en Afrique.

L'[AfGWG \(African Government Working Group\)](#): Créée à l'initiative d'AFRINIC, il s'agit d'une plateforme qui réunit les gouvernements africains et les régulateurs afin de répondre aux défis généraux de la gouvernance de l'Internet en Afrique.

L'[AfREN \(African Research and Education Network\)](#): C'est une plateforme ayant pour but de construire une communauté africaine de recherche, d'éducation, de formation et de collaboration sur tous les sujets relatifs à Internet et son développement sur le continent.

L'[Af-IGF \(African Internet Governance Forum\)](#): Il s'agit de la représentation du Forum sur la Gouvernance d'Internet à l'échelle du continent africain, comme il en existe aussi au niveau sous-régional (Afrique centrale, Afrique de l'ouest, etc.) ainsi qu'au niveau local.

African Internet Governance Forum



Forum Africain pour la Gouvernance de l'Internet

L'Af-IGF a été adoptée par l'Union Africaine qui l'organise régulièrement de façon rotative dans ses pays membres. La 8e édition a d'ailleurs eu lieu du 10 au 12 septembre 2019 à Ndjamena au TCHAD, avec pour thème : « *Responsabilités partagées des parties prenantes pour un écosystème robuste de gouvernance de l'Internet* ». De même, sur le plan local, le Bénin a lui aussi organisé en juillet 2019 sa 8ème édition du Forum sur la Gouvernance d'Internet (FGI-Bénin), sous le thème les « *droits numériques* ».

Au regard des thèmes périphériques traités dans les éditions africaines, nous constatons avec étonnement que nous sommes bien souvent loin du cœur des sujets relatifs à la gouvernance effective du réseau internet et du cyberspace ! Nous ne pouvons plus continuer à relayer les seuls débats sur la neutralité du net, les droits numériques, etc. initiés en occident (parfois pour nous distraire de l'essentiel), et garder le silence en tant que communauté africaine sur les autres débats internationaux de fond tels que les révélations tonitruantes d'*Edward Snowden* sur la surveillance de masse qui pourtant affecte l'Afrique (projet PRISM de la NSA), ou encore celui porté par la Russie et la Chine relatif au rôle trouble du gouvernement américain dans la gestion de l'ICANN.

III. Rôle des pionniers de l'Internet en Afrique : l'exemple du Dr NiiNarku Quaynor

L'arrivée du réseau internet en Afrique est l'effort conjugué de plusieurs acteurs, qui depuis la fin des années 80 se sont battus chacun à leur niveau afin que de plus en plus d'Africains soient connectés. Lors de la dernière journée du sommet africain de l'Internet qui s'est tenu en juin 2016 au Botswana, quelques-uns parmi ces acteurs ont animé un atelier qui retraçait brièvement leur contribution dans cette épopée. Au cours de cet échange, ils réussissaient encore à insuffler l'enthousiasme et la détermination qui avaient permis de connecter le continent ! Le Béninois *Paul DANDINO* qui était présent, l'exprime en ces termes : « *C'était un acte de dévouement pour la plupart d'entre nous. Notre vision était que l'Afrique devait être comme tout autre continent : connectée à Internet et dotée d'institutions en place.* »

Ce dernier fait partie des pionniers du développement de l'Internet en Afrique dont l'action peut être considérée comme historique au niveau continental. En plus de lui, on peut citer *Tarek Kamel* (considéré comme le père d'Internet en Egypte), *Nancy Jane Hafkin* (Sud-Africaine, c'est l'une des premières femmes à entrer de plein pied dans le domaine des communications électroniques en Afrique), le Burkinabé *Pierre OUEDRAOGO* (pilier des projets de la Francophonie en Afrique en matière de numérique), etc.

Toutefois, explorons ici le portrait du *Dr Nii Narku Quaynor*, précurseur parmi les précurseurs, dont l'action et l'impact global surpassent tout autre dans cette aventure. Né en 1949 d'une famille modeste à Accra au Ghana, c'est un ingénieur et un scientifique de haut niveau qui a joué un rôle majeur dans l'introduction et le développement d'Internet à travers l'Afrique.

À la fin de son parcours primaire et secondaire (dans les écoles *Kinbu*, *Adisadel College* et *Achimota* au Ghana) au cours duquel son génie scientifique se révélait déjà, il quitte le Ghana en 1966 à la suite du coup d'Etat contre le gouvernement du président panafricaniste *Kwame Nkrumah* pour les États-Unis afin de poursuivre ses études.

C'est ainsi qu'en 1972, le *Dr Quaynor* obtient son diplôme d'ingénieur en sciences au *Dartmouth College*, puis en 1973 un *Bachelor of Engineering* au *Thayer School of Engineering*. Il a ensuite étudié l'informatique, obtenant ainsi en 1974 un M.S. (*Master of Science*) de l'Université d'État de New York, couronné par un doctorat en informatique dans le même établissement en 1977.

Dès la fin de ses études, il est engagé par l'entreprise *Digital Equipment corporation* dans laquelle il travaillera jusqu'en 1992 avant son retour définitif au Ghana. Mais ce digne fils du continent nourrissait déjà l'ambition d'apporter sa contribution dans le développement des sciences informatiques en Afrique, en commençant par les fondamentaux. Dans un entretien accordé au magazine "*New African*" en 2014, il dit lui-même en ces termes :

Pendant mon séjour à Dartmouth, nous avons été consternés lorsqu'un scientifique de renom, *Walter Hermann Schottky*, a donné une conférence et que des étudiants ont protesté contre ses déclarations sur la race et les capacités intellectuelles. Cet incident nous a rappelé dans la diaspora que seuls les Africains pouvaient libérer et développer l'Afrique. Ce seul fait m'a incité à vouloir aider mes concitoyens dans mon domaine de compétence. Cela a suscité en moi le désir et le dévouement de lutter pour acquérir les connaissances nécessaires à la libération et au développement de l'Afrique.

C'est pourquoi en tant que membre du conseil de l'Université du Ghana, il participe dès 1979 (alors qu'il travaillait encore aux USA) à la conception et la création du département informatique de l'*Université de Cape Coast* au Ghana, où il est enseignant-chercheur encore aujourd'hui.

Depuis son retour définitif sur continent, le *Dr Quaynor* a initié une série d'activités visant à connecter l'Afrique et les Africains à Internet. Il commence par créer *Network Computer Systems (NCS)* en 1994, le tout premier fournisseur de services Internet au Ghana et en Afrique de l'Ouest. Sa vision et son action le conduit à devenir le premier Africain élu au "*board*" de l'ICANN, où il a tenté en tant que directeur pour la zone Afrique de 2000 à 2003, de porter la voix de l'Afrique sur l'organisation de la gouvernance mondiale d'Internet qui n'en était qu'au début.

C'est donc pendant et suite à cette expérience que notre pionnier participe à la conception et la mise en place des plus importantes organisations africaines de gouvernance de l'Internet dont nous avons parlé précédemment. Travailleur passionné, il est ainsi le premier président fondateur de l'AFRINIC (2004), directeur général de l'AfLD (2002), ainsi que cofondateur et directeur général de l'AfNOG.

Toujours conforme à sa vision de porter la voix de l'Afrique, on retrouve le *Dr Quaynor* comme président de l'ISOC (Internet Society) Ghana, membre du groupe consultatif des technologies de l'information et de la communication pour le compte des Nations Unies, membre du conseil d'administration de l'ITU (Union International des Télécommunications), ancien président du groupe de travail Internet de l'Union Africaine, etc.

En 2007, il a reçu le très prestigieux « *Jonathan Postel Service Award* » de l'IETF pour l'ensemble de son œuvre en tant que pionnier dans l'expansion d'Internet en Afrique. Le 26 juin 2013, il a également été sélectionné pour être intronisé au très célèbre Temple de la renommée de l'Internet (*Internet Hall of fame*) par l'ISOC. Il s'est également vu décerner le prix *Ethos ICANN Multistakeholder* par *Cheryl Langdon Orr* en 2015. Du haut de ses 70 ans, cet infatigable entrepreneur est depuis 2007, président fondateur de l'entreprise *Ghana Dot Com*, où il continue d'œuvrer pour améliorer le taux de pénétration d'un Internet de qualité sur son continent.

Sur les 30 dernières années, le *Dr Nii Narku Quaynor* nous semble être l'homme le plus influent du continent, l'acteur majeur de l'histoire du réseau internet en Afrique depuis son introduction, son développement et sa gouvernance telle que nous le connaissons aujourd'hui. Cependant, si on lui doit toutes ces fondations indispensables mises en place avec les contraintes de son temps, le moment est peut-être venu qu'une nouvelle génération prenne le relai pour poursuivre son ambition en l'adaptant aux défis de notre époque. Jusqu'à récemment on croyait naïvement qu'Internet était conçu comme un espace de liberté et d'ouverture sur le monde, mais on sait désormais que c'est aussi un outil d'influence, de domination et de puissance. De ce fait, le rôle et les missions des organisations que le professeur a contribué à créer pour l'Afrique doivent évoluer.

IV. La nécessité de réformer en profondeur...

En réalité, toutes ces organisations africaines sont malheureusement des caisses de résonance des instances (technique et d'influence) évoquées *supra*, qui elles, ont concrètement la maîtrise de la gouvernance et l'exercent au service des intérêts économiques, idéologiques et stratégiques des USA (Shawn M. Powers & Michael Jablonski le démontrent largement dans leur livre³). Même les organisations considérées comme les plus sérieuses telles que l'AFRINIC et l'AfTLD, ne font qu'implémenter la politique et les standards déjà décidés au niveau de l'ICANN.

Le plus dérangeant est que presque vingt ans après leur création, ces organisations africaines ne semblent pas avoir pris toute la mesure des enjeux stratégiques et géopolitiques que représentent désormais leurs activités. En tout cas, c'est ce qui transparait quand on observe leurs ambitions (ou plutôt leur manque d'ambitions) affichées. Par exemple, l'AFRINIC a pour vision officielle de « *servir la communauté africaine à travers une gestion efficace et professionnelle des ressources Internet (adresses IP et ASN) et promouvoir l'utilisation des technologies ainsi que la gouvernance de l'Internet basé sur des principes participatifs et multisectoriels* »⁴. Si cette vision était suffisante en 2004, elle ne l'est clairement plus au regard de la configuration actuelle.

Pour toutes ces organisations, il est donc question de bien exécuter un modèle de fonctionnement et de gouvernance de l'internet conçu ailleurs, tandis qu'à aucun moment elles n'affichent l'ambition de

³ Shawn M. Powers & Michael Jablonski, *The Real Cyber War. The Political Economy of Internet Freedom*, University of Illinois Press, 2015.

⁴Cf. [Histoire de création de l'AFRINIC](#)

concevoir des modèles et solutions technologiques propres à l'Afrique permettant de progressivement devenir indépendant des instances tutélaires du net. Pour ne citer que le cas du DNS, il aurait été intéressant par exemple de voir un projet de création d'un serveur racine de DNS africain, qui permettrait entre autres de créer des noms des domaines en une langue négro-africaine, ce qui n'est pas faisable de nos jours dans le cadre de la politique de l'ICANN. Cela aurait le triple avantage de mieux promouvoir les contenus locaux, de favoriser l'accès aux Africains des zones rurales qui ne maîtrisent pas les langues issues de la colonisation, et d'assurer une autonomie en matière de DNS pour échapper à l'emprise des Etats-Unis, au moins sur ce point-là. C'est exactement ce qu'ont fait la Chine et la Russie, parmi les rares nations qui aujourd'hui ont une certaine souveraineté numérique. Ce qui leur permet d'avoir des sites web totalement créés en langue propre (du nom de domaine au contenu), et ainsi de moins subir le contrôle insidieux des américains.

Quand on observe la composition (même sur plusieurs années) des comités exécutifs, groupes de travail et autres groupes d'experts au sein de toutes les organisations techniques évoquées ci-dessus (IAB, IETF, ICANN, W3), à l'exception du *Dr Quaynor* qui a un parcours unique (d'ailleurs plus présent dans les instances d'influence), on y retrouve très peu d'africains à des postes clés ! Quand bien même il y en aurait quelques-uns, ils y sont en leur nom propre en tant qu'expert et non pas dans le cadre d'une stratégie ou d'une politique continentale de gouvernance. Autrement dit, l'Afrique n'est pas présente là où se décide l'évolution technique d'internet qui impacte concrètement sur la géopolitique du cyberspace.

V. Perspectives : Que pouvons-nous faire ?

Avec environ 566.138.772 utilisateurs d'internet (ce qui représente environ 11,7% des utilisateurs dans le monde en Mars 2020 selon le [World Internet Users Statistics](#)), au regard des enjeux et du contexte actuel ponctué par l'accroissement des conflits entre différents acteurs dans le cyberspace, l'Afrique devrait clairement avoir son mot à dire et peser effectivement sur la gouvernance globale de l'Internet afin de défendre ses intérêts. Car comme nous le rappelle Shawn Powers et Michael Jablonski (dans leur livre cité *supra*), « les politiques d'internet et de gouvernance sont devenues les hauts lieux d'une compétition géopolitique entre grands acteurs internationaux et dont le résultat façonnera l'action publique, la diplomatie, et les conflits du 21ème siècle ».

Ainsi, face à chaque question structurelle sur l'avenir du réseau internet qui se pose au niveau international, nous devrions être en mesure de prendre position (de façon collégiale), d'apporter notre propre voix au débat en tant que continent avec des propositions fortes et pertinentes pouvant influencer les discussions à notre avantage. C'est d'ailleurs de la même intention qu'étaient animés les participants à la [conférence africaine sur la gouvernance de l'internet](#) tenue en Algérie en 2017, qui d'après les organisateurs avait pour objectif de « rapprocher les visions et stratégies des pays africains, et d'unifier leur position par rapport à la problématique de la gouvernance de l'internet afin que les pays africains arrivent à s'approprier un usage de l'internet adapté ».

Mais cela demande un travail de fond en amont qu'il serait urgent de commencer, notamment au niveau de l'enseignement et de la recherche. À notre avis, l'Afrique (plus précisément l'Union Africaine et ses États membres) peut avoir deux hypothèses stratégiques face à cette situation.

- Conserver la démarche d'adoption et d'intégration du modèle dominant actuel, et développer une stratégie de cyberdiplomatie active, permettant d'organiser et de déployer des délégués / représentants dans toutes ces instances de gouvernance sans exception (notamment IAB, IETF

(+IESC), ICANN, W3C, ISOC, ITU). Dans le but à terme, d'être présents partout où l'avenir du cyberspace se décide (aussi bien sur le plan technique, normatif que juridique) pour mieux défendre nos intérêts. A l'observation, c'est cette hypothèse qui transparait actuellement des différentes initiatives africaines en matière de gouvernance de l'Internet (politiques, projets, associations, forum, etc.). Malheureusement, à la lumière du poids (quasi inexistant) de l'Afrique en la matière au niveau mondial, on peut constater l'inefficacité de cette démarche.

- Concevoir un modèle propre et autoréférentiel de mise en place, d'organisation et de gouvernance du cyberspace africain, intégrant une passerelle de collaboration avec le reste de monde. Cela demande la refondation totale de la vision et du rôle de toutes nos organisations de gouvernance existantes, pour en faire, comme les autres pays, des outils de conquêtes dans un environnement de plus en plus conflictogène où s'expriment des rapports de force. Cette hypothèse, bien que plus difficile à mettre en œuvre, nous semble la plus indiquée pour défendre durablement les intérêts de l'Afrique dans le cyberspace.

Dans le second cas de figure, il faudra nécessairement passer par quelques actions prioritaires, notamment :

- La définition d'une vision globale et stratégique de l'usage d'internet et d'aménagement du cyberspace en Afrique adossée sur notre propre paradigme, nos valeurs, mais surtout sur un modèle d'innovation technologique endogène. C'est ce que nous convenons désormais d'appeler la *cyberstratégie africaine*, entendue comme la conception et la mise en application d'une pensée stratégique sur le cyberspace à partir d'une perspective africaine.
- La mise en place d'une politique de formation, de recherche et développement qui constitue le socle de cette démarche, car à ce stade, même si on souhaitait initier une politique de cyberdiplomatie on manquerait probablement d'experts suffisamment pointus et aguerris pour participer à tous les comités techniques qui orientent les grandes décisions que nous adoptons / subissons au quotidien.
- L'adaptation de la politique de développement des infrastructures (avec de nouveaux investissements) pour tenir compte de ce changement d'orientation stratégique, porteur d'une nouvelle ambition. Par exemple, en plus d'un opérateur de serveur DNS racine, il faut créer au moins un opérateur internet « Tiers 1 » afin d'être présent au cœur du dispositif d'acheminement des informations sur Internet, car nous n'y sommes pas aujourd'hui !

Voilà une analyse et quelques mesures qui, à défaut d'être la panacée, constituent notre contribution au débat sur la place actuelle et le rôle futur de l'Afrique dans la gouvernance mondiale du cyberspace.

Quelques sites de référence

World Internet Statistics : <https://www.internetworldstats.com/stats.htm>

ICANN: <https://www.icann.org/>

IAB: <https://www.iab.org/>

IETF: <https://www.ietf.org/>

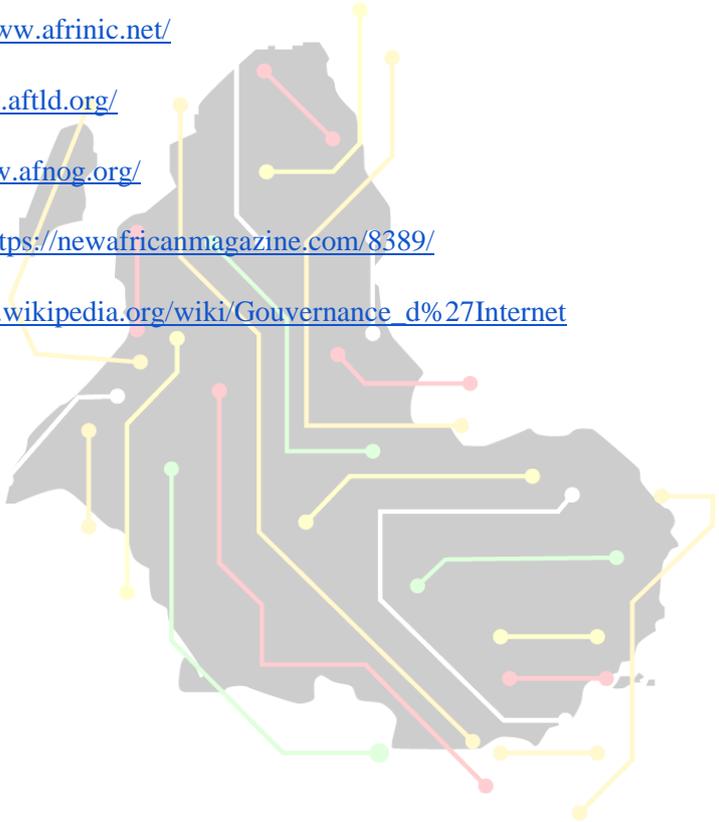
AFRINIC: <https://www.afrinic.net/>

AfTLD: <http://www.aftld.org/>

AfNOG: <https://www.afnog.org/>

Pr Nii Quaynor: / <https://newafricanmagazine.com/8389/>

Wikipedia: https://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernance_d%27Internet



LARC

À propos de l'Auteur :

DJINGOU NGAMENI est le fondateur du LARC et CEO de RHOPEN LABS. Auteur de plusieurs ouvrages, il est également Conférencier, Consultant en cybersécurité/cyberdéfense, et conduit des travaux sur la cyberstratégie en Afrique.

À propos du LARC :

Le LARC (Laboratoire Africain de Recherches en Cyberstratégie) est un cadre de réflexion, créé par votre serviteur et regroupant des chercheurs pluridisciplinaires, avec pour mission de décrypter, d'analyser et d'anticiper les enjeux de demain dans le cyberspace africain.

Pour soutenir les activités du LARC ou y contribuer par vos propres publications, visitez notre site web : <https://www.larc.africa>

Pour citer cet article :

Djimgou Ngameni, « Gouvernance mondiale du cyberspace : Quel rôle pour l'Afrique ? », Note N° 13 — LARC, Mars 2024.

*Le droit d'auteur sur cet article est dévolu à l'auteur et au LARC. L'article ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse et écrite de l'auteur et des éditeurs.
Les opinions ici exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du LARC, de ses administrateurs, ou de ses donateurs. Chaque auteur contribue aux publications du LARC à titre personnel.*